

que nous devons prévoir des délais fixes pour les délibérations si nous voulons un congé d'été?

Laissez-moi vous dire ce qui va arriver si on fixe les délais avant l'examen des mesures législatives. Je préviens en toute justice les trois députés indépendants, les cinq députés du Crédit social et les huit députés du Ralliement des créditistes. Ils n'auront pour ainsi dire pas l'occasion de se faire entendre à la Chambre, à moins que les conservateurs reculent devant leurs responsabilités, car les 96 députés de ce parti insisteront pour employer leur juste part du temps de délibération. Si l'on accorde deux jours à une question donnée, nous prendrons 96/264° de ce temps, car nous comptons bien nous faire entendre. Combien de temps restera-t-il alors au Crédit social, aux indépendants ou aux membres du Ralliement créditiste? Combien de députés du Nouveau parti démocratique se feront entendre?

Cette allocation de temps entraînera une restriction de la liberté de parole. Au cours des années, en dépit du petit nombre de membres que comptaient certains de ces partis, ils n'ont jamais souffert d'une restriction de cette nature autant que notre parti. Nombre de fois, nous n'avons pas insisté pour obtenir notre temps complet permettant à ces députés d'être entendus comme ils devraient l'être dans une institution où la liberté de parole devrait être respectée. Ils ont à présenter des opinions qui valent bien celles des députés libéraux ou conservateurs. Ils ont le droit d'être entendus parce qu'ils ont été envoyés ici de la même façon que nous, c'est-à-dire qu'ils ont été élus par leurs commettants. Ils ont été choisis, à tort ou à raison, pour représenter ici leurs commettants qui devraient être entendus par l'intermédiaire de leur député.

Si l'on impose un délai, comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), nouveau leader de la Chambre l'a prédit dans certains discours et comme l'a laissé entendre le premier ministre, cette restriction va être pénible pour les membres des petits partis car ils ne seront pas entendus dans cette Chambre.

Je le regrette, mais je ne puis accorder plus de temps à ce sujet très intéressant; toutefois j'estime que nous nous engageons dans une voie très dangereuse. Si nous la suivons, nous allons affaiblir cette institution au point qu'elle deviendra presque inutile et que nous laisserons le champ libre à toute force subversive qui voudra la prendre en main. Il faut que le flambeau de la liberté continue à brûler ici. Oublions cette question de délais. Siégeons parfois plus longtemps. Pourquoi ne pas siéger toute la nuit? Cela ne fait de tort à personne. Les citoyens peuvent dormir à poings fermés dans leurs lits pendant que

nous discutons et décidons des affaires importantes de la nation.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, avant de commencer les quelques remarques que j'ai à faire, qu'il me soit d'abord permis de féliciter les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Jamieson et Côté). Tous deux, bien que participant activement au débat pour la première fois, se sont bien acquittés de leur tâche, soit celle de féliciter et de chanter les gloires du gouvernement. C'est un peu comme le fils qui, ayant découvert les défauts de son père, se garde bien de les étaler au grand public. C'est bon pour le parti, mais l'est-ce autant pour la population qui veut savoir et qui a le droit de savoir?

Je ne saurais laisser passer cette occasion sans féliciter notre toujours impartial Orateur, qui a bien voulu se dévouer encore durant une autre session. Je lui souhaite toute la patience dont il a fait montre dans le passé et, surtout, la persévérance, afin qu'il n'imites pas certains démissionnaires qui se succèdent aux différents postes, probablement parce qu'ils ont trouvé le travail trop compromettant. Nous vous assurons, monsieur l'Orateur, de notre plus entière collaboration sur toutes les questions justes et équitables.

Je veux aussi féliciter les assistants de l'Orateur, qui ont si bien tenu et qui savent toujours si bien tenir le coup, en l'absence de l'Orateur.

● (12.20 p.m.)

Monsieur l'Orateur, depuis le début de cette session nous avons écouté patiemment plusieurs orateurs, c'est-à-dire tous ceux qui se sont succédé, en commençant par le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker), que j'ai écouté religieusement, parce qu'il est toujours intéressant de l'écouter. Il a l'air si convaincu de son affaire, surtout lorsqu'il parle du renouveau qu'on veut faire en cette enceinte, et principalement quand il voit s'estomper, de temps à autre, certaines anciennes pratiques poussiéreuses qu'on veut mettre de côté pour faire un Canada plus jeune. Cela me porte toujours à rire un peu, parce que lorsque le grand chef de l'opposition voit disparaître le «R» dans le mot «Règlement», il fait presque, à coup sûr, une crise cardiaque, et j'ai peur qu'il ne soit emporté, un de ces jours, par une de ses crises. Mais il est certainement sincère, et nous, les plus jeunes, qui voulons un Canada renouvelé et grand, considérons que le mot «Canada» ne commence pas par un «R» mais bien par un «C». Voilà pourquoi nous voulons que, à l'avenir, le «C» prédomine toujours sur le «R».

Nous avons entendu, hier, d'autres orateurs prononcer de merveilleux discours; au fait,